

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 10148 Numéro SIREN : 431 476 001 Nom ou dénomination : A2 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2019 sous le numéro de dépôt 12275

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-03-2019

N° DE DEPOT : 012275

N° GESTION : 2000B10148

N° SIREN : 431476001

DENOMINATION : A2 CONSULTING

ADRESSE : 14 r d Ouessant 75015 Paris

MILLESIME : 2018

Comptes annuels

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	8 512	7 899	614	
Fonds commercial	352 365		352 385	352 385
Autres immobilisations incorporelles	878 433		878 433	878 433
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				760
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	265 527	63 840	201 686	64 990
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	398 731	1 000	397 731	
Créances rattachées à des participations	6 104	2 104	4 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts	157 498		157 498	133 080
Autres immobilisations financières	50 058		50 058	40 026
TOTAL (I)	2 117 228	74 843	2 042 385	1 469 855
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	51 855		51 855	60 074
Clients et comptes rattachés	3 965 638	4 320	3 961 318	2 704 608
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	200		200	2 534
. Personnel	10 636		10 636	7 420
. Organismes sociaux	23 277		23 277	11 752
. Etat, impôts sur les bénéfices	26 048		26 048	69 198
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	116 941		116 941	79 526
. Autres	203 150		203 150	116 770
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 080		20 080	36 985
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	70 383		70 383	51 062
TOTAL (II)	4 488 208	4 320	4 483 888	3 139 929
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	10 009		10 009	2 463
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 615 444	78 163	6 536 281	4 612 047

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 62 100)	62 100	62 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	153 792	153 792
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 210	6 210
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 200	11 200
Report à nouveau	738 248	701 551
Résultat de l'exercice	403 921	306 831
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	1 375 470	1 241 685
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	23 708	65 950
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	23 708	65 950
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	541 380	128 158
. Découverts, concours bancaires	289 105	627
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	46	329
. Associés	164 523	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610 578	368 565
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 386 634	1 197 995
. Organismes sociaux	595 901	606 898
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	914 563	564 229
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	155 287	112 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	107 722	147 154
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	371 365	177 826
TOTAL (IV)	5 137 103	3 304 413
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	6 536 261	4 612 047

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	12 702 282	10 625	12 712 907	10 502 880
Chiffres d'affaires Nets	12 702 282	10 625	12 712 907	10 502 880
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			32 300	5 614
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			66 777	151 261
Autres produits			23	18
Total des produits d'exploitation (I)			12 812 006	10 659 773
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 070	98 039
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			3 393 507	2 558 271
Impôts, taxes et versements assimilés			261 516	225 446
Salaires et traitements			5 927 036	5 090 082
Charges sociales			2 495 601	2 164 890
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 695	20 054
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				40 353
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2 335	6 000
Total des charges d'exploitation (II)			12 192 760	10 203 135
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			619 247	456 638
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			57	71
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)			57	71
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 862	1 242
Intérêts et charges assimilées			5 378	7 217
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			7 241	8 458
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 183	-8 387
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			612 063	448 251

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 077
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 650	542
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 000	25 000
Total des produits exceptionnels (VII)	41 650	35 619
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 951	536
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 699	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	21 650	536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 000	35 082
Participation des salariés (IX)	79 651	54 401
Impôts sur les bénéfices (X)	148 492	122 101
Total des Produits (I+III+V+VII)	12 853 714	10 695 462
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	12 449 793	10 388 631
RESULTAT NET	403 921	306 831
Dont Crédit-bail mobilier	19 948	30 100
Dont Crédit-bail Immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2017 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat		6 601	- 6 601	-100
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)		-6 601	6 601	-100
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	12 712 907	10 502 880	2 210 027	21,04
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	12 712 907	10 502 880	2 210 027	21,04
- Matières premières et approvisionnements consommés	72 070	98 039	- 25 969	-26,49
- Sous-traitance directe	2 048 210	1 432 253	615 957	43,01
Marge brute sur production (II)	10 592 827	8 972 588	1 620 039	18,06
Taux de marge brute sur production	83,32 %	85,43 %		
Marge brute globale (I + II)	10 592 627	8 965 987	1 626 640	18,14
Taux de marge brute globale	83,32 %	85,37 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 345 297	1 126 018	219 279	19,47
Valeur ajoutée produite	9 247 330	7 839 989	1 407 381	17,95
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	72,74 %	74,85 %		
+ Subventions d'exploitation	32 300	5 614	26 686	475,35
- Impôts, taxes et versements assimilés	261 516	225 446	36 070	16,00
- Salaires et traitements	5 927 036	5 090 082	836 954	16,44
- Charges sociales	2 495 801	2 164 890	330 711	15,28
Excédent brut d'exploitation	595 477	365 165	230 312	63,07
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	4,88 %	3,48 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	42 595	93 264	- 50 669	-54,33
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	40 695	20 054	20 641	102,93
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant		40 353	- 40 353	-100
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	23	18	5	27,78
- Autres charges de gestion courante	2 335	6 000	- 3 665	-61,08
+ Transfert de charges d'exploitation	24 182	64 599	- 40 417	-62,57
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	819 247	456 638	162 609	35,81
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	4,87 %	4,35 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	57	71	- 14	-19,72
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions	1 862	1 242	620	49,92
- Intérêts et charges assimilées	5 378	7 217	- 1 839	-25,48
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	612 063	448 251	163 812	36,54
Résultat courant / chiffre d'affaires	4,81 %	4,27 %		

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2017 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 077	- 10 077	-100
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 650	542	1 108	204,43
+ Rapproches aux provisions & transferts de charges except°.	40 000	25 000	15 000	60,00
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 000		15 000	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 951	536	1 415	263,99
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 699		4 699	N/S
Résultat exceptionnel	20 000	35 082	- 15 082	-42,99
- Participation des salariés aux résultats	79 651	54 401	25 250	46,41
- Impôts sur les bénéfices	148 492	122 101	26 391	21,61
Résultat net Comptable	403 921	306 831	97 090	31,64
Résultat net / chiffre d'affaires	3,18 %	2,92 %		

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018 dont le total est de 6 536 281,25 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 403 920,52 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au nouveau Plan comptable général (arrêté du 8 septembre 2014, annexe III, art.1) et modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

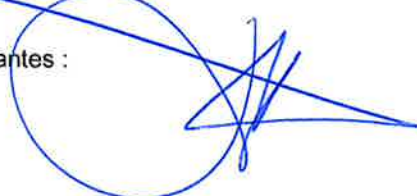
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial

La directive comptable 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2015-900 et le décret n° 2015-903 publiés au Journal officiel du 23 juillet 2015. L'Autorité des normes comptables a publié le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Le règlement n° 2015-06 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'article R. 123-187 du code de commerce modifié par le décret n° 2015-903 du 23 juillet 2015 introduit la notion de durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels.

La durée d'utilisation du fonds commercial inscrit à l'actif n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est pratiqué sur le fonds commercial. C'est notamment le cas lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que l'actif immobilisé procurera des avantages économiques à l'entité (art. 214-2 du PCG). Le test de dépréciation réalisé aboutit à une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est pratiquée.

Le mali technique de fusion

Les règles comptables applicables au mali technique de fusion, fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Le mali technique de fusion est affecté aux seuls actifs pour lesquels une plus-value latente existe et être estimée de manière fiable. La valeur réelle de l'actif est déterminée de manière fiable, soit grâce à un prix de marché, soit par une méthode de calcul basée sur les flux futurs de trésorerie ou toute autre méthode jugée appropriée par le management.

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps dans les catégories suivantes (art. 745-6 du PCG et nouveaux comptes créés à l'art. 932-1 du PCG) :

- compte 2081 « Mali de fusion sur actifs incorporels »,
- compte 2187 « Mali de fusion sur actifs corporels »,
- compte 278 « Mali de fusion sur actifs financiers »,
- compte 4781 « Mali de fusion sur actif circulant ».

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté. Dans le cas présent, le mali technique a été intégralement affecté aux actifs incorporels et il n'a pas été déprécié.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société utilise pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour ses plans d'amortissement, conformément aux mesures de simplification résultant du décret N°2005-1757 du 30 décembre 2005 et de l'arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées d'usage. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels informatiques	Linéaire 1 an
Agencement des constructions	Linéaire 15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire de 5 à 12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participations sont éventuellement dépréciés pour ajustement sur la situation nette lorsque celle-ci a diminué par rapport à la valeur historique et qu'elle ne peut être représentative de la valeur d'utilité. Les éléments pris en compte pour cette valeur d'utilité sont la rentabilité et les perspectives d'avenir.

CREANCES ET DETTES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec l'article 321 du règlement ANC 2014-03 sur les passifs, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenues rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles R.123-198 et R.233-14 du Code de commerce (décret n°2008-1487 du 30/12/2008), le détail des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice est le suivant :

- Au titre du contrôle légal des comptes : 11 284 € HT
- Au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées : néant.

COMPTABILISATION ET PRESENTATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Dans une note d'information du 28 février 2013, le collège de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) a considéré que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous compte dédié du compte 64 « Charges de personnel » était justifiée.

La société a appliqué ce principe de comptabilisation du CICE et l'impact sur les états financiers est de 83.436 euros. Le CICE est utilisé pour financer les dépenses d'investissement, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evénements marquants de l'exercice

Le 11 octobre 2017, la société a participé à la constitution de la SAS MGPF à hauteur de 1.731 €, représentant une participation de 34,62 % du capital social.

Le 12 avril 2018, une prise de participation dans la SAS KERNIX à hauteur de 10,11% du capital a été évaluée à 396.000 €.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 239 717		670
Terrains			
Constructions sur sol propre	2 213		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	26 902		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	181 561		179 303
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	210 676		179 303
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 242		403 593
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	173 106		36 604
TOTAL	174 348		440 197
TOTAL GENERAL	1 624 740		620 370

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 276	1 239 311	1 239 311
Terrains				
Constructions sur sol propre		2 213		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		21 847	5 055	5 055
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		100 392	260 472	260 472
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		124 452	265 527	265 527
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			404 835	404 835
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 154	207 556	207 556
TOTAL		2 154	612 391	612 391
TOTAL GENERAL		127 682	2 117 226	2 117 226

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	8 918	256	1 276	7 899
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 453	760	2 213	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	18 485	6 251	21 847	2 890
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	124 987	34 404	98 441	60 950
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	144 925	41 416	122 501	63 840
TOTAL GENERAL	153 844	41 672	123 777	71 739

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	256				
Terrains					
Constructions sur sol propre	148		613		
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	3 180		3 071		
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	33 390		1 014		
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	36 717		4 699		
TOTAL GENERAL	36 973		4 698		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 463	11 267	3 722	10 009
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	40 000		40 000	
	25 950		2 242	23 708
TOTAL Provisions	65 950		42 242	23 708
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 242	1 862		3 104
	44 673		40 353	4 320
TOTAL Dépréciations	45 915	1 862	40 353	7 424
TOTAL GENERAL	111 865	1 882	82 595	31 132
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 862	42 595 40 000	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 104		6 104
Prêts	157 498		157 498
Autres immobilisations financières	50 058		50 058
Clients douteux ou litigieux	5 167		5 167
Autres créances clients	3 960 471	3 960 471	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 636	10 636	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	23 277	23 277	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	26 048	26 048	
- T.V.A	116 941	116 941	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	59 134		59 134
Groupe et associés			
Débiteurs divers	144 216	144 216	
Charges constatées d'avance	70 383	70 383	
TOTAL GENERAL	4 629 932	4 351 972	277 960
Montant des prêts accordés dans l'exercice	25 422		
Remboursements des prêts dans l'exercice	1 004		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	289 105	289 105		
- plus d'un an	541 380	118 144	423 235	
Emprunts et dettes financières divers	46	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	610 578	610 578		
Personnel et comptes rattachés	1 386 634	1 386 634		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	595 901	595 901		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	914 563	914 563		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	155 287	155 287		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	164 523	164 523		
Autres dettes	107 722	107 722		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	371 365	371 365		
TOTAL GENERAL	5 137 103	4 713 868	423 235	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	186 779			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	22 035			

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds de commerce OBJECTIF CONSEIL	352 365			352 365
Mali de fusion EUROLAND CONSULTING			878 433	878 433

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	860 842
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 72.816 euros)	226 427
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 087 269

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	870
Emprunts et dettes financières divers	46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 468
Dettes fiscales et sociales	1 795 094
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 87.444 euros)	87 444
TOTAL	2 068 922

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	70 383	371 365
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	70 383	371 365

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	11 267	5 ans
Charges à étaler		
TOTAL	10 009	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 242	50,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 242	50,00

Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Charges / Produits divers	19 699	
Charges / Produits litiges		40 000
Charges / Produits cession d'actifs	1 951	1 650
TOTAL	21 650	41 650

Transfert de charges

	Produits
Charges de personnel (indemnités journalières)	24 182
Charges de formation	
Charges diverses	
TOTAL	24 182

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition per secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	12 712 907
TOTAL	12 712 907

Répartition par marché géographique	Montant
France	12 632 982
Etranger	79 925
TOTAL	12 712 907

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	612 063	141 139
Résultat exceptionnel (et participation)	20 000	7 353
Résultat comptable	403 921	148 492

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		76 449	76 449
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		49 235	49 235
- Dotations de l'exercice		18 556	18 556
TOTAL		8 657	9 657
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		49 276	49 276
- Exercice		19 713	19 713
TOTAL		68 989	68 989
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		10 999	10 999
- à plus d'un an et cinq au plus		2 300	2 300
- à plus de cinq ans			
TOTAL		13 299	13 299
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus		337	337
- à plus d'un an et cinq au plus		133	133
- à plus de cinq ans			
TOTAL		470	470
Montant pris en charge dans l'exercice		19 948	19 948

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	327 315
Autres engagements donnés :	
Nantissement du fonds de commerce exploité par A2 CONSULTING (1)	700 000
TOTAL	1 027 315
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	700 000

(1) Le nantissement du fonds de commerce exploité par A2 CONSULTING a été accordé au profit de la SOCIETE GENERALE en garantie de l'emprunt souscrit le 7 aout 2012 entièrement remboursé à la clôture de l'exercice. Cet emprunt fait également l'objet d'une caution solidaire personnelle de Jacques Schramm, alors Président d'A2 CONSULTING, à hauteur de 65.000 euros, ainsi que d'une garantie d'OSEO à hauteur de 50 % de l'en-cours du prêt.

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Garantie BPI au profit de la BNP (40% de l'en-cours du prêt, soit 183.739 euros au 31 août 2018)	73 496
Garantie BPI au profit de la Société Générale (50% de l'en-cours du prêt, , soit 173.936 euros au 31 août 2018)	86 968
Autres engagements reçus :	
Caution solidaire personnelle de Jacques Schramm au profit de la Société Générale	65 000
Caution solidaire d'HJS SERVICES au profit d'HSBC	50 000
Caution solidaire personnelle de Jacques Schramm au profit de BNP (13% de l'en-cours du prêt, soit 183.739 euros au 31 août 2018)	23 886
TOTAL	299 349
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	50 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	700 000
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	700 000

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

ACCROISSEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	
ALLEGEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Participation des salariés	79 651
Autres :	
TOTAL	79 651
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	87	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	88	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		327 315	
TOTAL		327 315	

Une estimation de la valeur des engagements des indemnités de départ à la retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été affectée. Basé sur le dernier salaire annuel, sur une ancienneté supposée lors du départ à la retraite, sur les droits acquis à cette date en fonction des accords en vigueur dans l'entreprise et sur une probabilité d'être en vie et présent au moment du départ à la retraite du salarié, il apparaît que ce montant est de l'ordre de 327 315 € y compris les charges sociales.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation, qui se décomposent principalement entre variables économiques et variables démographiques, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31 août 2018 : 1,42%
- Revalorisation des salaires : 3% pour une population entièrement composée de cadres
- Charges sociales patronales dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite : 48%
- Contribution employeur sur les indemnités de mise à la retraite : 48%
- Droits conventionnels : convention collective des Bureaux d'étude (Syntec)
- Mobilité des actifs : turn over fort
- Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2017
- Départs volontaires à la retraite : 100% (pas de mise à la retraite par l'employeur)
- Age de départ en retraite : 65-67 ans pour un départ à taux plein
- Population composée de 95 cadres, d'âge moyen 34 ans, d'ancienneté moyenne 4 ans et de durée d'activité probable résiduelle 6 ans.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
A2 DIGITAL SERVICES	1 000	- 4 281	100,00	1 000		2 104			-2 024	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MGPF (1)	5 000		34,62	5 000	5 000					
KERNIX (2)	6 900	1 267 206	10,11	396 000	396 000	4 000		3 942 419	144 450	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) La société clôturera son premier exercice au 31 décembre 2018

(2) Données de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A2 CONSULTING
Société par actions au capital de 62 100 euros
Siège social : 14, rue d'Ouessant, 75015 PARIS
431 476 001 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2019

*L'an Deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit février,
A 08 heures 30,*

Les associés de la société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 14, rue d'Ouessant 75015 PARIS, sur convocation faite par courriel adressée le 13 février 2019 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques SCHRAMM, en sa qualité de Gérant de la société HJS SERVICES, Présidente de la Société.

La société HOLDING TCAD représentée par Monsieur Thomas CADOR et la société HOLDING MEA représentée par Monsieur Mourad MEBAZAA, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Widiiane MENDES, responsable juridique du cabinet ARPEGE est désignée comme secrétaire.

La société REXCO CONSEILS, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, absents et excusés.

Mesdames Fatim Zara EL MIRNISSI et Anaëlle BLUM délégué du Comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués et assistent à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2018,

- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais au comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2018** et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente,
- **Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, **approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par 406 voix ayant voté pour, ..0.....voix ayant voté contre et ..0..voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 403 921,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	403 921,00 euros
<i>Auquel s'ajoute :</i>	
Le report à nouveau antérieur	738 248,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 142 169,00 euros
A titre de dividendes	268 272,00 euros
<i>Soit 216,00 euros par action</i>	
<i>Le solde</i>	873 897,00 euros
Au compte « autre réserves »	135 649,00 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 146 849,00 euros</i>	
Le solde au compte « report à nouveau »	738 248,00 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 738 248,00 euros.</i>	

Le dividende sera mis en paiement au siège social **le 28 février 2019.**

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 41 904,00 euros, et le montant des revenus non éligible à l'abattement s'élève à 226 368, 00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Août 2017	270 135 €	270 135€	-
31 Août 2016	600 507 € (Acompte sur dividendes de 120 101,40€ du 25/11/2016, Solde du 27/02/2017 : 480 405,60€)	600 507 €	-
31 Août 2015	248 400 € (Acompte sur dividendes de 99 360 € du 25/11/2015 Solde du 29/02/2016 : 149 040€)	248 400 €	-

Cette résolution est adoptée par 409 voix ayant voté pour, ...0.....voix ayant voté contre et 0.....voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, **approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.**

Les associés concernés ne prenant pas part au vote, cette résolution est adoptée par 409 voix ayant voté pour, ...0.....voix ayant voté contre et 0.....voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente décide de ratifier la rémunération allouée à la société HJS SERVICES au titre de son mandat de Présidente de la société A2 CONSULTING qui s'est élevée pour l'exercice à un montant de 151 020 € HT.

La société HJS SERVICES continue de prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société REXCO CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Pascale JAUSSAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale **décide de renouveler ces mandats** pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur **les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2024.**

Cette résolution est adoptée par ~~1002~~ 9 voix ayant voté pour, ..0.....voix ayant voté contre et. 0...voix s'étant abstenues.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par ~~1002~~ 9 voix ayant voté pour, ..0.....voix ayant voté contre et. 0...voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

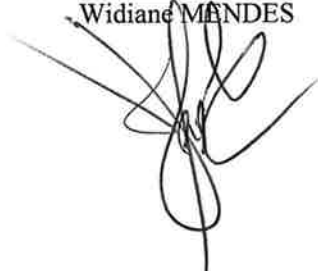
Le Président

Jacques SCHRAMM
Société HJS SERVICES



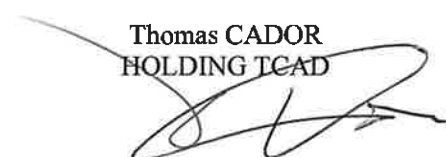
Le secrétaire

Widiane MENDES



Les scrutateurs

Thomas CADOR
HOLDING TCAD



Mourad MEBAZAA
HOLDING MEA



A2 CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 62 100 euros
Siège social : 14, rue d'Ouessant, 75015 PARIS
431 476 001 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2019
(Exercice clos le 31 août 2018)

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant **l'exercice clos le 31 août 2018** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 août 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 712 907,00 euros contre 10 502 880,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 21,04%. Ces bons résultats, supérieurs à nos prévisions, s'expliquent d'une part par un marché porteur de conseil, et d'autre part par des leviers internes efficaces de croissance organique : offres et équipes appréciées par nos marchés, nouveaux référencements auprès de grands clients.

A2 Consulting a été très actif au cours de l'exercice écoulée pour concrétiser des opérations stratégiques qui contribuent à préparer l'avenir :

- Au cours de l'été 2018, A2 Consulting a entrepris la rénovation totale de ses locaux professionnels ce qui améliore les conditions de travail de nos salariés, et renforce l'attractivité du cabinet ;
- Le 12 avril 2018, la société A2 CONSULTING a pris une participation dans le capital de la SAS KERNIX SOFTWARE, agence digitale, pour un montant de 396 000€ représentant 10,11% du capital de cette société. Cette opération renforce le positionnement digital des offres A2 Consulting ;
- Le 11 octobre 2017, la société A2 CONSULTING a souscrit au capital de la SAS MGPF pour un montant de 1 731€ représentant 34,62% du capital de cette société. Cette opération concrétise une phase de R&D réussie et prépare les conditions de la commercialisation d'un outil innovant dans la modélisation du passif du bilan des OPCVM.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

La société a poursuivi ses travaux de R&D en examinant les possibilités de portabilité de l'outil MGPF actuel dans la perspective d'un transfert à une plateforme mieux dimensionnée pour la phase de commercialisation.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont ambitieux :

- Poursuite d'un rythme de croissance soutenu de l'activité (environ + 20%)
- Forte amélioration de la rentabilité du cabinet (progression de 50% à minima par rapport à l'exercice précédent)

Cette forte progression nous semble possible au regard du marché du conseil, toujours assez porteur, et aussi des leviers de croissance stratégiques concrétisés l'an dernier et en ce début d'année (un partenariat stratégique dans le domaine de la stratégie de transformation sociale).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

A2 DIGITAL SERVICES

Capital : 1 000 €

Fraction du capital détenu : 100 %

Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Au 31 août 2018, les comptes de cette filiale font apparaître un chiffre d'affaires à zéro.

Quant au résultat net, il ressort à - 1028 € contre - 2 257 € pour l'exercice précédent.

Prises de participation ou prises de contrôle

- (i) Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation de 34,62% du capital de la SAS MGPF par voie de souscription pour un montant global de 1 731€.
- Son siège social est sis 41 rue de Liège 75008 PARIS.
- Elle a pour activité la programmation informatique.

SAS MGPF

Capital : 5 000€

Fraction du capital détenu : 34,62%

Cette société a été immatriculée au Registre de Commerce de PARIS en date du 14/12/2017.

- (ii) Nous vous signalons que notre Société a également pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation de 10,11% du capital de la SAS KERNIX SOFTWARE par voie de souscription pour un montant global de 396 000€.
Son siège social est sis 6-8 rue Lalande 75014 PARIS.
Elle a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

SAS KERNIX SOFTWARE

Capital : 8 900€

Fraction du capital détenu : 10,11%

Cette société a été immatriculée au Registre de Commerce de PARIS en date du 06/04/2001.

Le Chiffre d'affaire sur l'exercice clos le 31/12/2017 s'élève à 3 942 419 euros.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 août 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau en annexe des présentes.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 712 907,00 euros contre 10 502 880,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,04%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 99 100,00 euros contre 156 893,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,83%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 72 070,00 euros contre 98 039,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,48%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 393 507,00 euros contre 2 558 271,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,64%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 261 516,00 euros contre 225 446,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,99%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 927 036,00 euros contre 5 090 082,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 16,44%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 495 601,00 euros contre 2 164 890,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,27%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 88,00 personnes contre 76,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 15,79%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 40 695,00 euros contre 60 407,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,63%.

Le montant des autres charges s'élève à 2 335,00 euros contre 6 000,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -61,08%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 192 760,00 euros contre 10 203 135,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,50%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 619 247,00 euros contre 456 638,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 35,61%.

Compte tenu d'un résultat financier de -7 183,00 euros (-8 387,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 612 064,00 euros contre 448 251,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 36,54%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 20 000,00 euros contre 35 082,00 euros pour l'exercice précédent.
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 79 651,00 euros contre 54 401,00 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 148 492,00 euros contre 122 101,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 403 921,00 euros contre un bénéfice de 306 831 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 49,52%.

Au 31 août 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 536 281,00 euros contre 4 612 047,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 41,72%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 403 921,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	403 921,00 euros
<i>Auquel s'ajoute :</i>	
Le report à nouveau antérieur	738 248,00 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	1 142 169,00 euros
A titre de dividendes	268 272,00 euros
<i>Soit 216,00 euros par action</i>	
<i>Le solde</i>	873 897,00 euros
Au compte « autre réserves »	135 649,00 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 146 849,00 euros</i>	
Le solde au compte « report à nouveau »	738 248,00 euros
<i>Lequel s'élève ainsi à 738 248,00 euros.</i>	

Compte tenu de cette affectation, **les capitaux propres de la Société seraient de 1 107 199, 00 euros.**

Le dividende sera mis en paiement au siège social **le 28 février 2019.**

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 41 904,00 euros, et le montant des revenus non éligible à l'abattement s'élève à 226 368, 00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Août 2017	270 135 €	270 135€	-
31 Août 2016	600 507 € (Acompte sur dividendes de 120 101,40€ du 25/11/2016, Solde du 27/02/2017 : 480 405,60€)	600 507 €	-
31 Août 2015	248 400 € (Acompte sur dividendes de 99 360 € du 25/11/2015 Solde du 29/02/2016 : 149 040€)	248 400 €	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Observations du comité d'entreprise

Le comité d'entreprise **n'a formulé aucune observation** sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

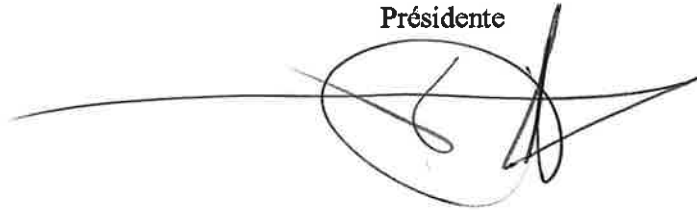
Les mandats de la société REXCO CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Pascale JAUSSAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, **arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation**, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur **les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024**.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 13 Février 2019

Jacques SCHRAMM
Société HJS SERVICES
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu II de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre s de factures concern ées	39					24	121					66
Montant total des factures concern ées TTC	258 005,28	40 451,98	25 369,20	11 195,52	90 888,00	167 904,70	2 241 037,28	271 499,45	318 960,20	152 448,64	166 228,63	909 136,92
Pourcen tage du montant total des achats de l'exercic e (précise r HT ou TTC)	6%	1%	1%	0%	2%	10,00%						
Pourcen tage du chiffre d'affaire s de l'exercic e TTC							15%	2,00%	2,00%	1,00%	1,00%	21,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (précise r HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiemen t utilisés pour le calcul des retards de paiemen t	- Délais contractuels : 30 jours à 60 jours - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels : aléatoires selon les contrats négociés avec les clients : de 30 jours à compter de la réception de la facture à 60 jours date de facture - Délais légaux (préciser)					



A2 CONSULTING

SAS au capital de 62 100 Euros

Siège Social : 14 rue d'Ouessant

75015 PARIS

N° SIRET : 431 476 001 00034

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

19 rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

tél : 01 41 31 68 90 – fax : 01 41 31 05 79 – e-mail : rexco@rexco.fr – web : www.rexco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris- Ile de France
et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

SAS au capital de 300 000 € - RCS Nanterre B 491 267 241 – SIRET 491 267 241 00033 - TVA intracommunautaire FR 31 491 267 241



Aux associés,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A2 CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 13 février 2019

POUR LA SAS REXCO CONSEILS
Xavier TREMBLAY
Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	8 512	7 899	814	
Fonds commercial	352 365		352 365	352 365
Autres immobilisations incorporelles	878 433		878 433	878 433
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				780
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	265 527	63 840	201 688	64 990
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	398 731	1 000	397 731	
Créances rattachées à des participations	8 104	2 104	4 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts	157 498		157 498	133 080
Autres immobilisations financières	50 058		50 058	40 026
TOTAL (I)	2 117 228	74 843	2 042 385	1 469 655
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	51 855		51 855	60 074
Clients et comptes rattachés	3 965 838	4 320	3 961 316	2 704 608
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	200		200	2 534
. Personnel	10 636		10 636	7 420
. Organismes sociaux	23 277		23 277	11 752
. Etat, impôts sur les bénéfices	28 048		26 048	89 198
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	118 941		116 941	79 526
. Autres	203 150		203 150	118 770
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 080		20 080	36 985
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	70 383		70 383	51 062
TOTAL (II)	4 488 208	4 320	4 483 888	3 139 929
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	10 009		10 009	2 483
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 615 444	79 163	6 536 281	4 612 047



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 62 100)	62 100	62 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	153 792	153 792
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 210	6 210
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 200	11 200
Report à nouveau	738 248	701 551
Résultat de l'exercice	403 921	308 831
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	1 375 470	1 241 885
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	23 708	65 950
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	23 708	65 950
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	541 380	128 158
. Découverts, concours bancaires	289 105	627
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	46	329
. Associés	164 523	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610 578	368 565
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 386 634	1 197 995
. Organismes sociaux	595 901	606 898
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	914 563	564 229
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	155 287	112 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	107 722	147 154
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	371 365	177 826
TOTAL (IV)	5 137 103	3 304 413
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	8 536 281	4 612 047



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	12 702 282	10 625	12 712 907	10 502 880
Chiffres d'affaires Nets	12 702 282	10 625	12 712 907	10 502 880
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			32 300	5 614
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			66 777	151 261
Autres produits			23	18
Total des produits d'exploitation (I)			12 812 008	10 659 773
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 070	98 039
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			3 393 507	2 558 271
Impôts, taxes et versements assimilés			261 518	225 448
Salaires et traitements			5 927 036	5 090 082
Charges sociales			2 495 601	2 164 890
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 695	20 054
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				40 353
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2 335	6 000
Total des charges d'exploitation (II)			12 192 760	10 203 135
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			619 247	456 638
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			57	71
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)			57	71
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 862	1 242
Intérêts et charges assimilés			5 378	7 217
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			7 241	8 458
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 183	-8 387
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)			612 063	448 251



Compte de résultat (suite)

	Présenté en Euros	
	Exercice clos le 31/08/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 077
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 650	542
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 000	25 000
Total des produits exceptionnels (VII)	41 650	35 619
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 951	536
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 699	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	21 650	536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 000	35 082
Participation des salariés (IX)	79 651	54 401
Impôts sur les bénéfices (X)	148 492	122 101
Total des Produits (I+III+V+VII)	12 853 714	10 695 462
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	12 449 793	10 386 631
RÉSULTAT NET	403 921	306 831
Dont Crédit-bail mobilier	19 948	30 100
Dont Crédit-bail immobilier		



Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018 dont le total est de 8 536 281,25 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 403 920,52 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au nouveau Plan comptable général (arrêté du 8 septembre 2014, annexe III, art.1) et modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial

La directive comptable 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2015-900 et le décret n° 2015-903 publiés au Journal officiel du 23 juillet 2015. L'Autorité des normes comptables a publié le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Le règlement n° 2015-06 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'article R. 123-187 du code de commerce modifié par le décret n° 2015-903 du 23 juillet 2015 introduit la notion de durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels.

La durée d'utilisation du fonds commercial inscrit à l'actif n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est pratiqué sur le fonds commercial. C'est notamment le cas lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que l'actif immobilisé procurera des avantages économiques à l'entité (art. 214-2 du PCG). Le test de dépréciation réalisé aboutit à une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est pratiquée.

Le mali technique de fusion

Les règles comptables applicables au mali technique de fusion, fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Le mali technique de fusion est affecté aux seuls actifs pour lesquels une plus-value latente existe et être estimée de manière fiable. La valeur réelle de l'actif est déterminée de manière fiable, soit grâce à un prix de marché, soit par une méthode de calcul basée sur les flux futurs de trésorerie ou toute autre méthode jugée appropriée par le management.



A2 CONSULTING

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps dans les catégories suivantes (art. 745-8 du PCG et nouveaux comptes créés à l'art. 932-1 du PCG) :

- compte 2081 « Mali de fusion sur actifs incorporels »,
- compte 2187 « Mali de fusion sur actifs corporels »,
- compte 278 « Mali de fusion sur actifs financiers »,
- compte 4781 « Mali de fusion sur actif circulant ».

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté. Dans le cas présent, le mali technique a été intégralement affecté aux actifs incorporels et il n'a pas été déprécié.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société utilise pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour ses plans d'amortissement, conformément aux mesures de simplification résultant du décret N°2005-1757 du 30 décembre 2005 et de l'arrêté du 28 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées d'usage. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels informatiques	Linéaire 1 an
Agencement des constructions	Linéaire 15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire de 5 à 12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participations sont éventuellement dépréciés pour ajustement sur la situation nette lorsque celle-ci a diminué par rapport à la valeur historique et qu'elle ne peut être représentative de la valeur d'utilité. Les éléments pris en compte pour cette valeur d'utilité sont la rentabilité et les perspectives d'avenir.

CREANCES ET DETTES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec l'article 321 du règlement ANC 2014-03 sur les passifs, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenues rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles R.123-198 et R.233-14 du Code de commerce (décret n°2008-1487 du 30/12/2008), le détail des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice est le suivant :

- Au titre du contrôle légal des comptes : 11 284 € HT
- Au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées : néant.

COMPTABILISATION ET PRESENTATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Dans une note d'information du 28 février 2013, le collège de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) a considéré que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous compte dédié du compte 64 « Charges de personnel » était justifiée.

La société a appliqué ce principe de comptabilisation du CICE et l'impact sur les états financiers est de 83.436 euros. Le CICE est utilisé pour financer les dépenses d'investissement, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evénements marquants de l'exercice

Le 11 octobre 2017, la société a participé à la constitution de la SAS MGPF à hauteur de 1.731 €, représentant une participation de 34,62 % du capital social.

Le 12 avril 2018, une prise de participation dans la SAS KERNIX à hauteur de 10,11% du capital a été évaluée à 396.000 €.

Etat des Immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 239 717		870
Terrains			
Constructions sur sol propre	2 213		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	26 902		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	181 561		179 303
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	210 878		179 303
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 242		403 593
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	173 108		36 604
TOTAL	174 348		440 197
TOTAL GENERAL	1 824 740		620 370

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 276	1 239 311	1 239 311
Terrains				
Constructions sur sol propre		2 213		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		21 847	5 055	5 055
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		100 392	260 472	260 472
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		124 452	265 527	265 527
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			404 835	404 835
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 154	207 556	207 556
TOTAL		2 154	812 391	812 391
TOTAL GENERAL		127 882	2 117 228	2 117 228

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	8 918	256	1 276	7 899
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 453	760	2 213	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	18 485	8 251	21 847	2 890
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	124 987	34 404	98 441	80 950
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	144 925	41 418	122 501	63 840
TOTAL GENERAL	153 844	41 872	123 777	71 739

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	256				
Terrains					
Constructions sur sol propre	148		613		
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	3 180		3 071		
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	33 390		1 014		
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	36 717		4 899		
TOTAL GENERAL	38 973		4 699		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 463	11 287	3 722	10 009
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	40 000		40 000	
	25 950		2 242	23 708
TOTAL Provisions	65 950		42 242	23 708
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 242	1 862		3 104
	44 873		40 353	4 320
TOTAL Dépréciations	45 915	1 862	40 353	7 424
TOTAL GENERAL	111 865	1 862	82 595	31 132
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 862	42 595 40 000	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 104		6 104
Prêts	157 498		157 498
Autres immobilisations financières	50 058		50 058
Clients douteux ou litigieux	5 167		5 167
Autres créances clients	3 960 471	3 960 471	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 636	10 636	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	23 277	23 277	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	26 048	26 048	
- T.V.A	116 941	116 941	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	59 134		59 134
Groupe et associés			
Débiteurs divers	144 216	144 216	
Charges constatées d'avance	70 383	70 383	
TOTAL GENERAL	4 629 932	4 351 972	277 960
Montant des prêts accordés dans l'exercice	25 422		
Remboursements des prêts dans l'exercice	1 004		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus da 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	289 105	289 105		
- plus d'un an	541 380	118 144	423 235	
Emprunts et dettes financières divers	46	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	610 578	610 578		
Personnel et comptes rattachés	1 388 834	1 388 634		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	595 901	595 901		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	914 563	914 563		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	155 287	155 287		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	164 523	164 523		
Autres dettes	107 722	107 722		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	371 365	371 365		
TOTAL GENERAL	5 137 103	4 713 666	423 235	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	186 779			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	22 035			

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds de commerce OBJECTIF CONSEIL	352 365			352 365
Mali de fusion EUROLAND CONSULTING			878 433	878 433

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir : 72.816 euros)	860 842 226 427
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	1 087 269

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir : 87.444 euros)	870 48 185 468 1 795 094 87 444
TOTAL	2 068 922

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation Charges / Produits financiers Charges / Produits exceptionnels	70 383	371 365
TOTAL	70 383	371 365



Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Teux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	11 267	5 ans
Charges à étaler		
TOTAL	10 009	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 242	50,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 242	50,00

Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Charges / Produits divers	19 699	
Charges / Produits litiges		40 000
Charges / Produits cession d'actifs	1 951	1 650
TOTAL	21 650	41 650

Transfert de charges

	Produits
Charges de personnel (indemnités journalières)	24 182
Charges de formation	
Charges diverses	
TOTAL	24 182

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	12 712 907
TOTAL	12 712 907

Répartition par marché géographique	Montant
France	12 632 982
Etranger	79 925
TOTAL	12 712 907

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	612 063	141 139
Résultat exceptionnel (et participation)	20 000	7 353
Résultat comptable	403 921	148 492

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		76 449	78 449
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		49 235	49 235
- Dotations de l'exercice		18 556	18 556
TOTAL		8 657	8 657
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		49 276	49 276
- Exercice		19 713	19 713
TOTAL		68 989	68 989
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		10 999	10 999
- à plus d'un an et cinq au plus		2 300	2 300
- à plus de cinq ans			
TOTAL		13 299	13 299
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus		337	337
- à plus d'un an et cinq au plus		133	133
- à plus de cinq ans			
TOTAL		470	470
Montant pris en charge dans l'exercice		19 948	19 948

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	327 315
Autres engagements donnés :	
Nantissement du fonds de commerce exploité par A2 CONSULTING (1)	700 000
TOTAL	1 027 315
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	700 000

(1) Le nantissement du fonds de commerce exploité par A2 CONSULTING a été accordé au profit de la SOCIETE GENERALE en garantie de l'emprunt souscrit le 7 août 2012 entièrement remboursé à la clôture de l'exercice. Cet emprunt fait également l'objet d'une caution solidaire personnelle de Jacques Schramm, alors Président d'A2 CONSULTING, à hauteur de 65.000 euros, ainsi que d'une garantie d'OSEO à hauteur de 50 % de l'en-cours du prêt.

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Garantie BPI au profit de la BNP (40% de l'en-cours du prêt, soit 183.739 euros au 31 août 2018)	73 496
Garantie BPI au profit de la Société Générale (50% de l'en-cours du prêt, , soit 173.938 euros au 31 août 2018)	86 968
Autres engagements reçus :	
Caution solidaire personnelle de Jacques Schramm au profit de la Société Générale	65 000
Caution solidaire d'HJS SERVICES au profit d'HSBC	50 000
Caution solidaire personnelle de Jacques Schramm au profit de BNP (13% de l'en-cours du prêt, soit 183.739 euros au 31 août 2018)	23 886
TOTAL	299 349
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	50 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	700 000
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	700 000

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

ACCROISSEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	
ALLEGEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Participation des salariés	79 651
Autres :	
TOTAL	79 651
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	87	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	88	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		327 315	
TOTAL		327 315	

Une estimation de la valeur des engagements des indemnités de départ à la retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été affectée. Basé sur le dernier salaire annuel, sur une ancienneté supposée lors du départ à la retraite, sur les droits acquis à cette date en fonction des accords en vigueur dans l'entreprise et sur une probabilité d'être en vie et présent au moment du départ à la retraite du salarié, il apparaît que ce montant est de l'ordre de 327 315 € y compris les charges sociales.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation, qui se décomposent principalement entre variables économiques et variables démographiques, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31 août 2018 : 1,42%
- Revalorisation des salaires : 3% pour une population entièrement composée de cadres
- Charges sociales patronales dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite : 48%
- Contribution employeur sur les indemnités de mise à la retraite : 48%
- Droits conventionnels : convention collective des Bureaux d'étude (Syntec)
- Mobilité des actifs : turn over fort
- Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2017
- Départs volontaires à la retraite : 100% (pas de mise à la retraite par l'employeur)
- Age de départ en retraite : 65-67 ans pour un départ à taux plein
- Population composée de 95 cadres, d'âge moyen 34 ans, d'ancienneté moyenne 4 ans et de durée d'activité probable résiduelle 6 ans.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
A2 DIGITAL SERVICES	1 000	- 4 281	100,00	1 000		2 104			-2 024	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MGPF (1)	5 000		34,62	5 000	5 000					
KERNIX (2)	8 900	1 267 208	10,11	398 000	396 000	4 000		3 942 419	144 450	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
e) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) La société clôturera son premier exercice au 31 décembre 2018

(2) Données de l'exercice clos le 31 décembre 2017



A2 CONSULTING

SAS au capital de 62 100 Euros

Siège Social : 14 rue d'Ouessant

75015 PARIS

N° SIRET : 431 476 001 00034

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 23 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions conclues entre l'AFNOR et la Société A2 CONSULTING

Personne concernée : Monsieur Jacques Schramm associé de la Société A2 CONSULTING et représentant de HJS Services, présidente de la Société A2 CONSULTING ainsi que membre de la commission Achats et Relations d'Affaires de l'AFNOR.

1.1) Convention de réalisation de prestations de conseils

La Société A2 CONSULTING facture des prestations de conseils à l'Agence Française de Normalisation AFNOR.

Au titre de l'exercice 2018, le montant facturé relatif à l'exécution par la Société A2 CONSULTING de prestations de conseils pour l'AFNOR, s'est élevé à 21 273 € HT comprenant 1 361€ de frais refacturés.

1.2) Versement de cotisations à l'AFNOR

La Société A2 CONSULTING verse des cotisations à l'AFNOR.

Le montant des cotisations versées par la Société A2 CONSULTING à l'AFNOR au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 2 640 € HT.



2. Conventions conclues entre la SAS KERNIX SOFTWARE et la Société A2 CONSULTING

Personne concernée : la Société A2 CONSULTING associée à hauteur de 10.11% du capital de la SAS KERNIX SOFTWARE.

2.1) Convention de réalisation de prestations de conseils

La Société A2 CONSULTING facture des prestations de conseils à la SAS KERNIX SOFTWARE.

Au titre de l'exercice 2018, le montant facturé relatif à l'exécution par la Société A2 CONSULTING de prestations de conseils pour la SAS KERNIX SOFTWARE, s'est élevé à 15 900€ HT.

2.2) Réalisation de prestations de sous-traitance

La SAS KERNIX SOFTWARE réalise des prestations de sous-traitance pour la Société A2 CONSULTING.

En 2018, la SAS KERNIX SOFTWARE a facturé 157 280€ de prestations de sous-traitance à la Société A2 CONSULTING.

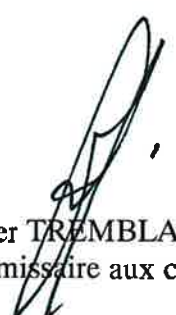
2.3) Location de bureaux

En 2018, la Société A2 CONSULTING a loué auprès de la SAS KERNIX SOFTWARE des bureaux pour un montant total de 21 300€ HT.

La Société A2 CONSULTING a versé un dépôt de garantie relatif à cette location d'un montant de 8 100€ à la SAS KERNIX SOFTWARE.

Fait à Boulogne, le 13 février 2019

REXCO CONSEILS SAS


Xavier TREMBLAY
Commissaire aux comptes